

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES JOURNALISTES DE LANGUE FRANÇAISE

No 98

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les non-
membres : 5 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10 - 3056)

Mars 1970

« Contester » à l'envers

On ne dit plus aujourd'hui : contester la justesse d'un raisonnement, mais « contester un raisonnement » ; on ne dit plus : contester les mérites de quelqu'un, mais « contester quelqu'un ».

Depuis que la « contestation » est à la mode, le verbe est mis à toutes sauces, dans tous les cas où il s'agit d'exprimer une quelconque opposition, et supplante des verbes tels que combattre, disputer, critiquer. On a lu par exemple, après un vote du Grand Conseil vaudois, ce titre : « Contestée par la gauche, la vente du Grand-Ayerne passe à neuf voix de majorité. » Cette vente était tout simplement combattue par la gauche. On lit aussi : « Les socialistes contestent ce siège aux partis bourgeois » ; en bon français, ils le leur disputent. On ne critique plus un homme politique, on le « conteste ».

Mais voici un récent exemple qui montre que cet abus de sens peut aboutir à dire le contraire de ce qu'on veut exprimer. Le dépôt à l'exportation suscite de vives inquiétudes dans l'industrie du livre. Et un texte d'agence de nous dire : « Les éditeurs *contestent* le caractère discriminatoire de cette mesure. » Le rédacteur voulait dire qu'ils s'élèvent contre ce caractère discriminatoire. Mais sa phrase signifie en réalité qu'ils estiment que la mesure envisagée n'a pas ce caractère... C'est précisément le contraire de ce qu'ils pensent.

Dès lors, si l'on conteste réellement le caractère d'une mesure, comment faut-il s'exprimer pour être compris ?

Alpin, alpestre

Des journaux nous ont appris que l'« ensemble montagnard » de l'Alpe des Chaux allait concilier le tourisme et la protection de la nature dans les régions *alpines*.

« Alpin » a des applications généralement scientifiques : plante alpine, roche alpine ; chèvre alpine (race originaire des Alpes). Mais on dira paysage alpestre, régions alpestres.

A propos de « Moyen-Orient »

Des remarques suscitées par notre précédent bulletin nous incitent à préciser : « Moyen-Orient » n'est pas condamnable, autant qu'il désigne les pays situés entre le Proche-Orient et l'Extrême-Orient. Mais c'est un anglicisme quand on l'utilise (à l'exemple de *Middle East*) pour désigner les pays riverains ou voisins de la partie orientale de la Méditerranée. En ce cas, il s'agit du Proche-Orient, ainsi que le relève une des dernières « mises en garde » de l'Académie française. (V. au surplus notre No 64.)

« Accréditifs »

Le Service de presse d'une manifestation genevoise a annoncé aux journalistes qu'après leur inscription, ils recevraient des « accréditifs nominaux ». Un accréditif n'est rien d'autre qu'un crédit ouvert par une banque auprès d'un correspondant (succursale ou banque étrangère).

Dans le métier, on utilise le mot « coupe-file », enregistré par le Petit Robert : carte officielle de passage, de priorité.

A. T. S. et majuscules

A propos du « tableau représentant la naissance de *Saint-Jean* », le service romand de l'Agence télégraphique suisse nous fait remarquer que les téléscribes ne connaissant pas les majuscules, c'est aux rédactions qu'il incombe d'y remédier, et le plus souvent aussi d'ajouter les traits d'union manquants. Par conséquent, lorsqu'un journal imprime « Saint-Jean » pour saint Jean, ce n'est pas à l'A. T. S. qu'il faut s'en prendre.

Intéressante nouvelle trouvée dans le Bulletin de l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral (Bonn) : « Le français remplacera désormais l'anglais comme première langue vivante à partir de septembre prochain dans plusieurs lycées de Cologne, Bonn et Bad-Godesberg. On prévoit également d'y ouvrir des classes bilingues pour les enfants belges et français. »